

**EXTRAIT du registre aux délibérations du
CONSEIL COMMUNAL d'ERPELDANGE - SUR - SÛRE**

Séance publique du 15 juillet 2019

Date de l'annonce publique de la séance : 9 juillet 2019

Date de la convocation des conseillers : 9 juillet 2019

Présents: MM.: Gleis - **bourgmestre**
Pierrard, Leider - **échevins**
Blom, Kuffer, Osch, Tessaro, Weisgerber - **conseillers**
Troes - **secrétaire communal**

Excusé(s) : M. Wolter

Absent(s) : néant

Point de l'ordre du jour: N° 12

OBJET: Modification règlement-taxe général: Chapitre II : Location salles communales

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le règlement général des salles communales approuvé par le conseil communal en date du 18 novembre 2015

Vu le règlement général des salles communales modifié par le conseil communal en date du 15 juillet 2019

Vu la délibération du 12 novembre 1999 (CC Ingeldorf 11)

Vu la délibération du 1^{er} août 2003 relatif au règlement-taxe général

Vu la délibération du 29 juillet 2005 point 6 de l'ordre du jour relatif à la modification du chapitre II du règlement-taxe général

Vu la délibération du 30 octobre 2008 point 5 de l'ordre du jour relatif à la modification du chapitre II du règlement-taxe général

Vu la délibération du 18 décembre 2014 points 3C et 3B de l'ordre du jour relatif à la modification du chapitre II du règlement-taxe général

Vu le chapitre II « Location salles communales » du règlement-taxe général modifié du 18 novembre 2015 actuellement en vigueur

Vu les circulaires du service des finances communales du Ministère de l'Intérieur en la matière (n°1707 et n°1780)

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution

Vu le règlement-taxe général du 1^{er} août 2003 - arrêté grand-ducal du 24 octobre 2003 - approbation ministérielle du 30 octobre 2003 N°4.0042/NH

Vu les articles 105 et 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

décide unanimement

de remplacer le chapitre II : «Location salles communales» du règlement-taxe général modifié du 18 novembre 2015 actuel par celui qui suit ci-dessous qui sera dénommé « Location des salles et infrastructures communales » :

A) Centre Culturel « A Maesch » à Burden

| | | |
|---------------------------|----------|---------------|
| Location du 1.5 au 31.10* | 400,00 € | manifestation |
| Location du 1.11 au 30.4* | 500,00 € | manifestation |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

* Les frais de nettoyage sont inclus dans le prix de location

B) Centre Sportif et Culturel à Erpeldange/Sûre

| | | |
|---|----------|---------------|
| Location (vestiaires et douches inclus) | 100,00 € | heure |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

Remarque : Le Centre Sportif et Culturel d'Erpeldange/Sûre et ses annexes sont mis prioritairement et gratuitement à disposition des classes d'enseignement du « Schoulzentrum Ierpeldeng », à la Maison Relais « Sauerschlass », à la crèche « Bierdener Butzen » et aux associations locales de la commune.

Le Centre Sportif et Culturel ne peut être mis à disposition des personnes privées.

C) Installations et infrastructures sportives autour du Centre Sportif et Culturel à Erpeldange/Sûre (rue Michel Kremer)

| | | |
|---|----------|---------------|
| Location (vestiaires et douches inclus) | 100,00 € | utilisation |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

D) Centre Culturel à Ingeldorf

| | | |
|---------------------------|----------|---------------|
| Location du 1.5 au 31.10* | 200,00 € | manifestation |
| Location du 1.11 au 30.4* | 250,00 € | manifestation |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

* Les frais de nettoyage sont inclus dans le prix de location

E) Lokalbau à Erpeldange/Sûre (ancienne Salle Raiffeisen – 128, Porte des Ardennes)

| | | |
|----------------|---------|---------------|
| Location salle | 50,00 € | manifestation |
| Avance-caution | 50,00 € | manifestation |

Remarque : Le Lokalbau sera mis gratuitement à disposition des divers syndicats de chasse et de pêche, les syndicats gérant les résidences d'appartements se situant sur le territoire de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.

F) Birckelhaff – voile solaire

| | | |
|---|---------|---------------|
| Avance-caution télécommande voile solaire | 50,00 € | manifestation |
| Avance-caution badge/clé | 50,00 € | manifestation |

Remarque : Le Birckelhaff avec voile solaire et ses annexes est mis exclusivement à disposition des clubs et associations locales de la commune

G) Cup Système

| | | |
|--|---------|---------------|
| Location Cups soft/bière avec lavage | 34,40 € | caisse de 350 |
| Location Cups champagne avec lavage | 2,80 € | caisse de 40 |
| Frais de transport | 16,00 € | aller/retour |
| Cups soft/bière cassés, perdus ou endommagés | 0,88 € | pièce |
| Cups champagne cassés, perdus ou endommagés | 3,12 € | pièce |

Remarque : Le Cup Système est exclusivement offert aux clubs et associations locales de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre

H) Perte de clés et badge

Prix forfaitaire

50,00 € pièce

I) DIVERS

Les associations locales sont dispensées du paiement des taxes de location des salles et infrastructures communales.

Toutefois, le paiement de l'avance-caution est obligatoire pour tous les usagers (associations locales incluses).

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et abroge les règlements communaux antécédent en la matière.

La présente délibération est transmise à l'Autorité Supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé à Erpeldange-sur-Sûre date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Erpeldange-sur-Sûre, le 22 juillet 2019

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

